

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Société par Actions Simplifiées (SAS) en formation

Je soussigné : William FURIC,

Agissant au nom du Crédit Coopératif,

En tant que Directeur du centre d'affaires Marseille Prado,

Ladite banque dépositaire des fonds versés en vue de la constitution, de la société par actions simplifiée dont la dénomination sociale est ACI MARSEILLE CONCEPT ayant son siège social au 10 Impasse du Gaz, Bât C, 13008 Marseille, et dont le capital social est fixé à 1000 euros, divisé en 100 actions de valeur nominale de 10 euros chacune.

Vu les dispositions des articles L 227-1, L 225-3 et L 225-13 du Code de commerce,

Vu la liste des souscripteurs de la Société susvisée, établie et certifiée exacte, sincère et véritable par M. BERREBI Elie, fondateur, et de laquelle il ressort que les 100 actions de numéraire de ladite Société, représentant un montant nominal de 10 euros ont été souscrites par le fondateur et libérées à hauteur de 1000 euros,

Constate :

- que la liste des souscripteurs annexée au présent certificat indique pour chacun d'eux le nombre d'actions souscrites et les sommes versées ;
- que les fonds versés et déposés au compte n°08026520331 ouvert au nom de la société en formation correspondent à ceux énoncés par ladite liste et représente la somme de 1000 euros.

En cas de non immatriculation de la société, conformément aux articles L 225-11 et L 227-1 du Code de commerce, les fonds déposés sur le compte capital en vue de la constitution de la société ne peuvent être retirés par les actionnaires que dans le délai de 6 mois à compter du dépôt des statuts au greffe.

Fait à Marseille, en deux exemplaires,

Le 19/04/2023


William FURIC

Directeur de Centre d'Affaires